

## SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2008, à 20H30

Le vingt six septembre deux mil huit, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Nadine DE CARVALHO, Maire**.

**PRESENTS :** AUBERT Marie-Christine, BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, GANNE Philippe, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MERLE Virginie, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VALLERY Myriam, VASSORT Alain.

**ABSENTS et EXCUSES :** DA SILVA Aristide (pouvoir donné à Mme JOUVE Isabelle), DE ABREU Jérôme (pouvoir donné à M. VASSORT Alain).

Madame le Maire demande si quelqu'un a une correction à apporter au dernier compte-rendu. La réponse étant négative, le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Jean-Charles BOUILHOL comme secrétaire de séance.

---

### 1/ Présentation du Projet Communautaire 2008-2012

Madame le Maire remercie vivement Monsieur Pascal FAUCHEUX, Maire de Saint Bonnet près Riom et Président de « Riom Communauté », et Monsieur Régis ROQUEFEUILLE, Directeur Général des Services de « Riom Communauté », pour leur venue et pour leur temps passé à expliquer ce projet aux élus mitrodaïres. La parole est donnée au Président :

Le projet communautaire 2008-2012 est basé sur une augmentation de la population sur les 20 ans à venir. Les trois grands axes de ce projet sont :

- Le développement de l'économie (développement des zones économiques : zone est et zone embranchée)
- Les services à la personne : prise de charge de la compétence « petite enfance »
- Le développement des équipements culturels, avec notamment la construction d'une médiathèque

La construction de cette médiathèque est un projet ambitieux nécessitant un financement important (7.2M €). Le budget prévisionnel se répartit de la manière suivante :

- ❖ 6 M € pour le développement de la lecture publique et de son réseau.
- ❖ 900 000€ pour le patrimoine
- ❖ 300 000€ hors les murs

Ces dépenses s'équilibrent par l'attribution d'une subvention du Conseil général du Puy-de-Dôme (à hauteur de 35%), et d'une Subvention de Conseil régional d'Auvergne (à hauteur de 10 à 15%). Seule la participation de l'Etat sur ce projet d'envergure reste incertaine.

Le coût de fonctionnement de la bibliothèque de la ville de Riom s'élève à 648 000 €. Le coût de fonctionnement de la future médiathèque se porterait à 838 000 €, selon estimation. Il est envisagé de l'implanter à la caserne « Vercingétorix », après des travaux de réhabilitation et de transformation. Ces travaux pourraient être entrepris à l'horizon 2011-2014.

Concernant la compétence « petite enfance », le projet s'effectuerait en 2 étapes.

La première, sur 2009-2012, prévoit une prise de compétence partielle avec création, entretien et gestion des structures organisée sous forme de crèches familiales puis étude et maîtrise d'ouvrage de nouvelles structures d'accueil collectif, notamment au nord et à l'ouest du territoire pour compléter l'offre.

La seconde étape, à partir de 2012, débouche sur une prise de compétence totale dès la livraison de deux nouvelles structures d'accueil collectif avec la gestion de l'ensemble du dispositif.

Le financement de cette nouvelle compétence s'effectuera par la mobilisation du budget communautaire dans la limite d'une situation budgétaire saine et par une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire de toutes les communes. Cette baisse se fera au cours de l'année où le transfert effectif de compétence aura lieu, soit en 2009 et en 2012.

Le développement de l'économie passe par l'aménagement de nouvelles zones d'activité. Le projet majeur étant l'étude de la zone embranchée de Ménétrol, l'aboutissement de la réhabilitation de l'ex Manufacture des Tabacs de Riom, le terme de la requalification de l'espace Mozac, la poursuite de la réflexion sur les commerces de bourg et quartiers complètent notamment ce domaine de compétence.

Bien entendu, la mise en œuvre du projet communautaire ne peut se faire sans réviser le plan de financement de « Riom Communauté ». L'hypothèse de départ était une base de taxe professionnelle de 3,5%. Mais cette prévision a dû être revue à la baisse, pour finalement être estimée à 2%. Compte tenu de cette diminution des recettes, la nouvelle hypothèse de travail serait l'augmentation du taux de la taxe professionnelle passant de 14,07% à 14,8% environ.

---

## 2/ Présentation du compte rendu d'activité de « Riom Communauté »

Rapporteur : Monsieur Alain VASSORT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Concernant les réunions du Conseil communautaire :

- ❖ du 7 février 2008 à Saint Bonnet près Riom
- ❖ du 15 avril 2008 à La Moutade
- ❖ du 7 mai 2008 à Malauzat
- ❖ du 19 juin 2008 à Le Cheix sur Morge
- ❖ du 10 juillet 2008 à Ménétrol

Pour une meilleure lisibilité, les principaux éléments sont communiqués suivant les domaines d'intervention.

### a) Tourisme – Culture – Equipements culturels

Approbation de la politique touristique de l'E.P.C.I. avec :

- La promotion, la conception et la commercialisation de produits touristiques par l'Office du tourisme intercommunal,
- Le développement des différents types d'hébergement touristique,
- La valorisation des points d'identité du territoire,
- La valorisation du patrimoine.

Approbation du rapport d'activité 2007 de l'Office du tourisme Riom Limagne et présentation du budget prévisionnel 2008 (338 730 € avec une participation de Riom Communauté de 149 486 €).

Participation de Riom Communauté à l'opération « Very Important Puydômois » (mise en place de tarif réduit pour les porteurs de la carte)

Répartition entre Riom Communauté et la Commune de Mozac des parcelles constituant le domaine de l'Abbaye de Mozac

Attribution de contribution au titre du fonds d'initiatives « Journées du Patrimoine », **dont 550 € pour le Foyer Laïc de Ménétrol**

### b) Finances

Vote du budget pour 2008 avec l'approbation du taux de la taxe professionnelle à 14.07 % et l'approbation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par commune. **Pour Ménétrol : 10.27 %**

Mise en place d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France

## Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2007

Souscription de trois emprunts auprès de Dexia Crédit Local (1 000 000 € sur 15 ans à 4.92%, 1 000 000 € sur 15 ans à 4.97% et 110 000 € sur 15 ans à 4.97% concernant le budget « services de proximité »)

### c) Economie et Commerce

#### ⇒ **Réhabilitation de l'ex Manufacture des Tabacs**

- Cession de bâtiment (bâtiment R)
- Avenant au marché de travaux de la place Eugène Rouher concernant le lot sur le gros œuvre (+ 124 221,98 € T.T.C.)
- Nouveaux avenants au marché de travaux pour la réalisation de la place Eugène Rouher (+ 99 793,22 € T.T.C.)
- Cession des espaces parking (bâtiments RS et G)
- Avenant au marché de travaux de la place Eugène Rouher concernant le lot électricité (+ 4582 € T.T.C.)

#### ⇒ **Zone de Layat Cap Nord**

- Validation du Dossier de Consultation des Entreprises pour un total de 762 800 € H.T.
- Fouilles archéologiques menées par la société Archeodunum
- Marché de travaux voiries et réseaux divers attribué à l'entreprise S.C.R.E.G.

⇒ **Extension de la zone des Charmes :** Engagement de la consultation pour la réalisation des fouilles archéologiques prescrites par le préfet

⇒ **Point Multiservices de Marsat :** Convention de labellisation (Riom Communauté prend en charge 90% du solde du coût de création soit 824,40 €)

#### ⇒ **Subventions**

- Au titre du fonds d'initiative économique
- Pour participation à l'édition du magazine « Riom Cité de tous les commerces »
- Pour financer le programme 2008 d'animation de la Halle
- Pour la fête de la pomme et la fête du potiron

⇒ **Requalification d'Espace Mozac (tranche 2) :** Avenant au marché de travaux voiries et réseaux divers pour permettre la circulation durant les travaux

⇒ **Parc des Portes de Riom :** Cession de terrain

#### ⇒ **Point Multiservices de La Moutade**

- Procédure d'acquisition d'une licence IV
- Avenant au marché de travaux
- Approbation du bail commercial pour son exploitation avec le futur gérant

⇒ **Z.A.C. Riom Est :** Convention avec l'I.N.R.A.P. pour réaliser le diagnostic archéologique préventif de la 1<sup>ère</sup> phase

⇒ **Parc du Maréchat :** Cession d'une parcelle à l'entreprise Assistance Prévention Incendie Auvergne

⇒ **Commission Mixtes Foires et Marchés :** Désignation des représentants – Titulaires : Michel ARSAC, Marie LORIN, Antonio MARQUES – Suppléants : Suzanne SIEGEL, Josiane FABRE, Thierry ROUX

### d) Aménagement de l'espace

#### ⇒ **Voirie de desserte et carrefour du lycée du Bâtiment**

- Approbation du projet établi par le maître d'œuvre et du plan de financement
- Choix de l'entreprise EUROVIA pour le lot voiries et réseaux divers

#### ⇒ **Zone de développement éolien**

- Approbation de la convention de groupement de commande avec les quatre Communautés de communes de Limagne pour le choix des bureaux d'études
- Choix du bureau Ginger pour l'élaboration du schéma de développement éolien et du bureau Confluences pour l'animation et la médiation

⇒ **Aménagement de la rue René Robin** : Avenant conclu avec l'entreprise Renon (+ 57 924,23 € H.T.)

⇒ **Zone d'activité embranchable** : Engagement d'un appel à candidature pour le choix du bureau d'étude concernant l'étude de faisabilité

⇒ **Aménagement de la rue des Dagneaux** : Versement à la ville de Riom d'un fonds de concours correspondant à 50% du coût des travaux

⇒ **Schéma intercommunal d'accessibilité**

- Engagement d'une consultation pour le choix du bureau d'étude qui réalisera le diagnostic d'accessibilité
- Choix du Cabinet Marylène Thomas pour les lots diagnostics et schéma directeur

⇒ **Coulée verte de l'Ambène**

- Choix de l'entreprise Beaux Jardins pour la réalisation de la tranche 2008 des travaux d'aménagement
- Acquisition de parcelle

⇒ **P.P.R.I.** : Expression d'un avis réservé sur le projet transmis par le Préfet en raison du déclassement en zone d'expansion de crues d'une partie du parcellaire du lot 7 de la zone du Cerey et de l'absence de précision sur la méthodologie et les données chiffrées utilisées par les services de l'Etat

⇒ **Bassin versant du Mirabel**

- Engagement d'une consultation pour choisir le bureau d'étude qui réalisera l'étude hydraulique permettant de préciser l'emprise inondable du ruisseau dans les zones à forts enjeux économiques et d'habitat, et de proposer des scénarios d'aménagement et de protection
- Acquisition de parcelle
- Attribution au Cabinet Egis Eau du marché de réalisation de l'étude hydraulique

⇒ **Agence d'Urbanisme Clermont Métropole** : Approbation de la participation

⇒ **Aménagement du petit patrimoine** : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pessat-Villeneuve (fontaine)

⇒ **S.E.P.A.C.** : Approbation de la modification des statuts afin de permettre l'extension du périmètre du Pays à la commune de Pulvérières (nouvelle adhérente de « Volvic Sources et Volcans »)

#### e) Habitat et Cadre de vie

⇒ **Aires d'accueil des gens du voyage** : Approbation du protocole de gestion à intervenir avec l'Etat, le Conseil général et l'A.G.S.G.V. 63 répartissant les missions de chacun

⇒ **Logements adaptés – rue de l'Amor**

- Attribution à l'entreprise Renon du marché de travaux voiries et réseaux divers
- Approbation du plan de financement
- Achat de parcelles voisines des terrains d'assiette du projet afin de pouvoir installer les familles pendant le temps des travaux
- Approbation du montant de la redevance mensuelle (46 €) que devront acquitter les onze familles relocalisées sur un terrain contigu pendant les travaux

⇒ **P.L.H. 2009 / 2014** : Modification (Marsat, Enval, Malauzat) après avis des communes et approbation du projet définitif

⇒ **Logements sociaux dans l'A.F.U. des Charcots** : Garantie à hauteur de 80 % des quatre prêts souscrits par Auvergne Habitat pour la réalisation de huit logements sociaux

## **f) Sport – Equipement sportifs**

Attribution de subventions au titre du fonds manifestations d'envergures

### **⇒ Centre de tir à l'arc**

- Participation de « Riom Communauté » aux travaux d'éclairage réalisés par le S.I.E.G.
- Approbation du prix de location (augmentation de l'ordre de 2,47%)

Approbation du plan de financement du Gymnase du lycée

Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises établi par le maître d'œuvre pour le Centre de tennis couvert

### **⇒ Piscine Béatrice Hess**

- Choix du Cabinet Sport et Loisirs pour réaliser l'étude de modernisation
- Approbation des tarifs d'entrée (augmentation de l'ordre de 2,47%)

## **g) Administration générale**

Installation du nouveau Conseil communautaire avec l'élection de Monsieur Pascal FAUCHEUX, Président

Détermination de 7 vice-présidents :

1<sup>er</sup> vice-président : Michel ARSAC (économie)

2<sup>ème</sup> vice-président : Alain BARDY (aménagement de l'espace)

3<sup>ème</sup> vice-président : Jean-Paul AYRAL (finances)

4<sup>ème</sup> vice-président : Alain VASSORT (logement et cadre de vie)

5<sup>ème</sup> vice-président : Jean-Claude JACOB (équipements sportifs et tourisme)

6<sup>ème</sup> vice-président : Jacques VIGNERON (équipement et médiation culturelle)

7<sup>ème</sup> vice-président : Gilles GIROUX (développement durable et environnement)

Composition du bureau : le Président, les 7 vice-présidents, Jean CAILLAUD, Pierre CHAPUT, Nadine DE CARVALHO, Gérard DUBOIS, Lucien LAURENT, Yves LIGIER, Marie-Pierre LORIN ET Jean-Claude ZICOLA

Approbation de plusieurs délégations d'attributions au bureau et au Président

Constitution de 6 commissions communautaires : Economie et infrastructures haut débit ; Aménagement de l'espace, environnement et développement durable ; Habitat ; Tourisme ; Equipements sportifs ; Equipements et médiations culturelles

Constitution de la Commission d'appel d'offres – Titulaires : Pascal FAUCHEUX, Michel ARSAC, Jean-Paul AYRAL, Jacques VIGNERON, Jean-Jacques LEVADOUX – Suppléants : Daniel JEAN, Georges DESMARD, Jean-Claude JACOB, Alain GUILHEN, Nadine DE CARVALHO

Désignation des représentants de Riom Communauté au S.E.P.A.C., à l'Agence d'urbanisme, au S.I.A.D., à la Mission Locale, au S.B.A., à la C.D.E.C., à Riom Combrailles Initiatives, à la S.E.A.U., à l'A.G.S.G.V.63, au C.O.S., au C.T.P.

Attribution à la société Riom Secrétariat du marché pour l'établissement du compte rendu intégral des débats du Conseil communautaire

Attribution à Norisko de la mission de vérification des installations électriques - Attribution à l'APAVE de la mission de vérification des installations de gaz

## **h) Ressources humaines**

Approbation des conditions d'organisation de la formation des élus

Fixation à 4 du nombre de représentants titulaires de la communauté au C.T.P.

---

## **3/ Détermination du montant minimum de travaux concernant le marché à bon de commande pour l'entretien et les grosses réparations de voiries et réseaux divers**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, lors du dernier conseil en date du 11 juillet 2008, ils ont approuvé l'adhésion de la Commune de Ménétrol au groupement de commandes pour l'entretien et les grosses réparations de voiries et réseaux divers, dont la Communauté de communes « Riom Communauté » est le coordonnateur. La \*commune doit maintenant communiquer le montant plancher estimé de ces travaux qu'elle chiffre à 10 000 € H.TT, montant minimum de travaux qu'elle envisage de faire annuellement, en sachant que le montant de travaux qui seront effectivement réalisés ne pourra pas être inférieur à ce minima et ne pourra pas également le dépasser plus de quatre fois.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ✓ **DETERMINE le montant des travaux minimum d'entretien et de grosses réparations de voiries et réseaux divers à 10 000 € H.T.**

---

## **4/ Questions diverses**

### **a. Désignation du représentant du Conseil municipal à la Commission locale d'évaluation des charges transférées**

L'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts prévoit qu'il est créé, entre l'établissement de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil disposant d'au moins un représentant.

La Commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour. Il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Il est envisagé que la Commission soit composée de 14 membres : quatre représentants pour la commune de Riom et un représentant pour chacune des dix communes.

**En conséquence, il est proposé que le Conseil municipal DESIGNNE : Monsieur Alain VASSORT ADOPTE à l'unanimité**

### **b. Changement de fonction entre Madame le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint**

Après concertation entre Madame le Maire, Nadine DE CARVALHO, et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Alain VASSORT, ils ont décidé d'échanger leurs domaines d'attribution respectifs.

Désormais, Madame le Maire prendra en charge les affaires sociales et Monsieur Alain VASSORT s'occupera des finances.

### **c. Stationnement aux abords de l'école**

Au mois de juin dernier, à la fin de l'année scolaire, il est apparu nécessaire de revoir le dispositif de stationnement et de circulation aux abords de l'école. Madame le Maire rappelle qu'elle avait souhaité la réalisation de ces travaux durant les vacances d'été.

Compte tenu de la situation actuelle, trois semaines après la rentrée scolaire, il semble que la des difficultés persistent, les travaux effectués étant de remédier à l'ensemble des problèmes de circulation et de stationnement, liés pour la plupart aux incivilités.

Une nouvelle réflexion doit donc avoir lieu. Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal de méditer sur le sujet afin d'apporter enfin la réponse adéquate pour satisfaire l'ensemble des parties (riverains, parents d'élèves...). Il est proposé que la Commission « Voiries, chemins ruraux, circulation, signalétique, logistique, fêtes et cérémonies », présidée par Monsieur Jean-Jacques LEVADOUX, 4<sup>ème</sup> Adjoint, soit élargie à l'ensemble du Conseil municipal pour régler les problèmes de stationnement et de circulation aux abords de l'école.

De même, il est demandé, dans l'attente d'une solution pérenne, que l'ensemble des conseillers municipaux, sauf ceux ayant des enfants scolarisés à Ménétrol, se rendent à l'entrée et à la sortie des classes pour analyser concrètement la situation.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Les membres du Conseil municipal